

**Avis « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets »****Philippe ANTOINE : Déclaration des groupes CGT et FSU**

La dernière réforme des collectivités a transféré la compétence du traitement des déchets des départements à la Région, ce transfert donne lieu à l'établissement de ce plan.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux, et notamment la pollution de l'air, de l'eau, du sol deviennent de plus en plus apparents aux yeux des habitants de la région et des travailleurs, ce plan revêt une importance cruciale pour l'avenir de nos territoires.

Les recommandations du plan doivent se concentrer avant tout sur les déchets issus des activités économiques, qui représentent plus de 80% des 21,5 millions de tonnes de déchets de la région et notamment les déchets de chantier, qui pèsent 15 millions de tonnes et donc beaucoup de matière.

Le plan ne peut se concentrer uniquement sur l'amélioration de la collecte du tri. Il doit faire de la réduction des déchets à la source une priorité essentielle.

Pour être utile et efficace, ce plan doit inciter à une coresponsabilité entre les différents acteurs : le producteur, le consommateur et la collectivité en charge du service de gestion des déchets. La prévention, le recyclage et la valorisation ne peuvent se développer que grâce à une synergie forte entre ces trois acteurs. Nous sommes favorables au développement d'une économie circulaire.

Et ce afin de réutiliser au maximum les sous-produits dits matières premières secondaires de chaque catégorie, de chaque processus de production ou de consommation pour réintégrer ces derniers et éviter le gaspillage de matières et/ou leur dégradation en déchets, mais aussi parce que cette économie est source de création d'emplois.

Par ailleurs, les groupes CGT et FSU s'interrogent sur le financement du plan régional, qui peut se traduire par des augmentations de tarifs pour les habitants. Car par ailleurs la responsabilité des entreprises productrices de sur-emballages, de la grande distribution ainsi que de la publicité doivent faire l'objet de mesures fortes et suffisamment dissuasives, comme le financement de la collecte à hauteur des déchets produits nous rappelant que c'est nous en qualité de consommateurs, qui payons tous les financements par le dit « point vert » et autres taxes (pneus, D3E...).

De même, la prise en compte de la question de la santé des salariés mise à mal dans ce secteur, tant dans la collecte, que le traitement (produits chimiques, vapeurs et gaz, pénibilité physique, accidents de travail, handicap et inaptitudes ...) doit faire l'objet de mesures spécifiques inscrites dans le plan et permettre la mise en place de politique de prévention efficace en entreprise.

De plus, la question des travailleurs issus de structures de l'Insertion par l'Activité Économique ou en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), particulièrement vulnérables en raison de leurs difficultés ou de leur situation de handicap, doit être également prise en compte et ne doit pas être un facteur de dumping social.

Il faut également s'assurer de la pérennisation des filières et des emplois, de l'accès à la formation professionnelle et de la montée en qualification nécessaire des travailleurs. C'est pourquoi les groupes CGT et FSU réclament un statut unique des travailleurs du secteur, permettant également de garantir la prise en compte de la sécurité des personnels, de la pénibilité des postes et d'améliorer les rémunérations en lien avec les qualifications demandées.

Les groupes CGT et FSU voteront cet avis.